



Observatoire du
Patrimoine
Religieux
Recenser - Faire connaître
Conseiller - Veiller - Alerter

COMMUNIQUE DE PRESSE

Oui à l'entrée payante dans les cathédrales en conservant le respect du cultuel

L'OPR est en accord avec Mme DATI, ministre de la Culture, pour mettre en œuvre l'ouverture payante des cathédrales pour les touristes tout en respectant le libre accès au culte des fidèles et des pèlerins conformément à la Loi de 1905 en vigueur.

Depuis 2017, l'Observatoire du patrimoine religieux propose à l'Etat et aux collectivités locales concernées cette mesure. Notre association tire un double constat s'agissant des cathédrales françaises ; l'expérience du touriste y est médiocre et enfin les budgets d'entretien et de restauration sont très insuffisants au regard des besoins.

Notre position repose sur la séparation des touristes et des pèlerins et fidèles. : Les usagers des cathédrales, touristes comme fidèles, sont aujourd'hui mélangés, ce qui tend à perturber l'un comme l'autre de ces usages. Il conviendrait, lorsque cela est possible au gré de la conception de chacune des cathédrales et lorsque les acteurs locaux le souhaitent, de séparer totalement ces flux dans le temps et l'espace.

Pour cela, il sera nécessaire d'utiliser une plateforme numérique de réservation payante pour planifier les visites de Notre-Dame ; Une pré-réservation pourra être effectuée en fonction des appels d'offres émis par les professionnels du tourisme et les organismes confessionnels. L'accès à cette réservation en ligne se fera via un site web ou une application mobile. **L'accès gratuit pour les fidèles et les pèlerins doit être le principe de base.** Ce système de réservation pour les touristes existe déjà dans de nombreux pays comme l'Espagne et l'Allemagne et cela fonctionne parfaitement.

Les sommes récoltées permettraient de financer plus efficacement l'entretien et les restaurations nécessaires de ces édifices. Des contraintes juridiques demeurent, notamment du fait de l'affectation au culte relevant de la loi, mais des conventions spécifiques pourraient être imaginées en associant les affectataires.

Enfin, il nous semble essentiel qu'un tel plan d'action envisage l'amélioration drastique des conditions de visite de ces édifices s'agissant, par exemple : de la mise en valeur du patrimoine et des œuvres d'art, de la qualité de l'accueil, y compris multilingue ; en un mot **en respectant la liberté gratuite du culte**, il faut développer une **professionnalisation générale du tourisme patrimonial religieux**. Un tel effort sera également créateur d'emploi et de valeur ajoutée pour les territoires bénéficiaires.

Edouard de LAMAZE Président de l'Observatoire du Patrimoine Religieux

Contacts Presse :

- Laurence Blosseville-Raynal : lblossevilleraynal@carlara.com 015393615561
- Siège de l'OPR : Claire Danieli 17C rue Blanche 75009 Paris-oprparis75@gmail.com-0609861162